
AVIS

10 décembre 2020

BUDGET PRIMITIF 2021

Le Rapporteur Général du Budget

M. Jean-Pierre GIROD

Résultat du vote :

104 POUR

3 ABSTENTIONS



Le projet de Budget primitif (BP) 2021 soumis à l'examen du CESER traduit dans les chiffres les choix politiques de la Région pour le mandat 2016-2021, à travers la déclinaison de 6 objectifs stratégiques, qui feront l'objet d'observations spécifiques dans une deuxième partie et constitue le dernier budget de la mandature.

Il est marqué par une crise sanitaire de grande ampleur qui touche l'ensemble des régions du monde. Dans ce contexte, l'Etat a suspendu les contraintes imposées par le contrat Cahors¹, qui prévoyait que la contribution des Régions à l'effort de redressement des finances publiques nationales passe non plus par une réduction annuelle des recettes mais par un objectif affiché de maîtrise des dépenses de fonctionnement, qui ne devaient pas évoluer de plus de 1,2% par an, et de l'endettement.

Au niveau régional, la crise du Covid-19 a un impact sur les recettes régionales qui auraient dû être plus élevées et qui ne retrouvent pas leur dynamisme d'avant-crise, ainsi que sur les dépenses qui augmentent tant en fonctionnement qu'en investissement (plan Normandie Relance). De ce fait, et pour la première fois depuis le début de la mandature, l'épargne brute (192M€) passe en-deçà des 200M€ fixés par la stratégie financière de la collectivité.

1. L'EQUILIBRE GÉNÉRAL DU BUDGET²

Le projet de BP de la Région Normandie pour l'année 2021 s'élève – en opérations réelles, hors mouvements neutres de la dette³ - à **1 908,85 M€** contre 2 135,88 M€ inscrits au BP 2020, soit une diminution de 10,6%. Cette diminution s'explique par la baisse des dépenses d'investissement menées en faveur des transports (-276,8M€), conformément à la pause prévue dans l'échéancier de paiement des trains.

2

1.1. Les recettes

Les recettes réelles (hors emprunt et hors réaménagement de la dette) prévues par la Région pour 2021 s'élèvent à **1.677.887.307 €** et portent sur les montants suivants :

- Recettes de fonctionnement : 1.410.887.307 € (-0,03%)
- Recettes d'investissement : 267.000.000 € (-44,1%)

Ces recettes sont en baisse de 210,4 M€ par rapport au BP 2020 (-11,1 %)

Sans entrer dans le détail de toutes les recettes, le projet de BP 2021 prévoit notamment :

¹ Article 12 de la loi du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de Covid-19

² Les comparaisons de BP à BP sont réalisées sur la base des ajustements opérés par le Conseil régional sur le BP 2020

³ Les mouvements neutres de la dette sont des mouvements financiers du type « crédits long terme renouvelable » qui sont équilibrés en dépenses comme en recettes et permettent d'effectuer des opérations de tirages ou de remboursement en fonction de la trésorerie de la collectivité. Ces mouvements occasionnés par le suivi de la dette et de la trésorerie gonflent artificiellement les budgets.

- **La fiscalité directe**

Les recettes fiscales directes sont estimées comme suit :

En M€	BP 2019	BP 2020	BP 2021
CVAE - Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises	389,88	394,55	0
Péréquation CVAE ⁴	19,04	19,04	30,38
IFER - Imposition Forfaitaire des Entreprises de Réseaux	29,15	29,03	25,79
FNGIR - Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources	81,24	81,24	81,24
Attribution de compensations ⁵	7,59	7,59	7,59
Total	526,9	531,45	145,00

Compte-tenu de l'impact de la crise économique et financière sur le montant de CVAE en 2021, l'Etat a proposé de neutraliser la baisse attendue en remplaçant la part de CVAE des Régions par une fraction supplémentaire de TVA correspondant intégralement au montant de CVAE perçu en 2020. En conséquence, les recettes de fiscalité directe, qui ne représentent plus que 8,6% des recettes de la collectivité (contre 28,1% en 2020), sont désormais uniquement composées des produits perçus au titre du fonds de péréquation des ressources régionales, de l'IFER et du FNGIR

- **La fiscalité indirecte**

3

En M€	BP 2019	BP 2020	BP 2021
TICPE - Taxe Intérieure de Consommation sur les Produits Energétiques	403,4	306,88	291,67
<i>Fraction au titre des transferts de compétences prévus par la loi du 13 août 2004⁶</i>	<i>263,1</i>	<i>264,02</i>	<i>262,92</i>
<i>Fraction TICPE au titre du financement de la formation professionnelle</i>	<i>22,7</i>	<i>22,7</i>	<i>22,7</i>
<i>Fraction TICPE au titre des Primes aux employeurs d'apprentis l'apprentissage</i>	<i>28,1</i>	<i>11,36</i>	<i>0</i>
<i>Fraction TICPE au titre de la compensation de la perte de la Taxe d'apprentissage</i>	<i>89,5</i>	<i>8,8</i>	<i>6,05</i>
Ressources régionales pour la formation professionnelle	50,39	52,39	21,72
Cartes grises	107,06	107,06	93,13
Total (hors fraction de TVA en substitution DGF)	560,85	466,33	406,52
Fraction de TVA en substitution de la DGF forfaitaire et péréquation	194,95	207,98	601,06
Total	755,8	674,31	1 007,58

⁴ Ce mécanisme a pour objectif de faire converger les taux de croissance régionaux des ressources perçues par les Régions et issues de la suppression de la taxe professionnelle vers la moyenne nationale. Il a été appliqué pour la 1^{ère} fois en 2013.

⁵ Cette attribution de compensations provisoires est liée au transfert de la compétence Transports interurbains et scolaires exercée précédemment par les Départements.

⁶ Dont 37,3 M€ au titre de la part modulable de TICPE et 36,4 M€ au titre de la TICPE Grenelle

Les recettes fiscales indirectes augmentent de façon très nette (+49,4%) en raison du versement d'une fraction supplémentaire de TVA en remplacement de la part de CVAE.

Les ressources pour la formation professionnelle baissent de près de 31M€ en raison de la suppression progressive de la taxe d'habitation, baisse qui sera compensée par le versement d'une dotation. La fraction de TICPE perçue au titre du financement de l'apprentissage disparaît quant à elle. En effet, le transfert de la compétence apprentissage aux branches professionnelles (loi du 5 septembre 2018 « pour la liberté de choisir son avenir professionnel ») a entraîné pour la Région la perte des recettes⁷ inhérentes à l'exercice de cette compétence.

La fiscalité indirecte représente désormais 60,1 % des recettes de la collectivité (contre 36,1 % en 2020) et est issue pour près de 60 % de la fraction de TVA et pour 29 % de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE).

- **Dotations et participations**

En M€	BP 2019	BP 2020	BP 2021
Dotations de l'Etat	137,03	156,44	178,14
<i>dont la Dotation Générale de Décentralisation</i>	16,02	16,02	16,02
<i>dont la Dotation de compensation de la réforme de la TP (DCRTP)</i>	67,04	66,02	63,08
<i>dont la Dotation pour transferts de compensations d'exonérations (DCTE)</i>	4,94	4,15	2,76
<i>dont le Fonds de Compensation de la TVA</i>	16,53	19	17
<i>dont la Dotation Régionale d'Equipeement Scolaire</i>	32,5	32,5	32,5
<i>dont la Compensation pour l'apprentissage</i>		18,8	24,67
<i>dont la Dotation pour perte des frais de gestion de TH</i>			22,11
Fonds européens	55,4	60,61	81,03
Autres participations	11,48	12,29	16,18
PIC (2019) et PRIC (2020)	6,5	60	79
Total	210,41	289,34	354,35

4

Les recettes perçues au titre des dotations et participations augmentent sensiblement (+65 M€, soit une hausse de 22,5 %) en raison essentiellement du versement de la dotation pour perte de frais de gestion de la taxe d'habitation, d'une hausse de 20,4M€ des recettes en provenance de l'Union Européenne et du dynamisme de perception des recettes du Pacte Régional d'investissement dans les compétences (PRIC).

- **Subventions et autres recettes**

Le projet de BP prévoit en 2021 le versement d'une **subvention** pour un montant de **97,6 M€** en investissement et équipement, dont 94 M€⁸ au titre du versement de l'AFITF dans le cadre de la

⁷ Ces recettes étaient composées de la « Ressource régionale de l'apprentissage » et d'une fraction de TICPE pour compenser les aides versées aux employeurs d'apprentis.

⁸ Ce montant correspond au solde de la recette totale de 720M€

convention tripartite pour l'acquisition du nouveau matériel roulant sur les lignes Paris-Rouen-Le Havre et Paris-Caen-Cherbourg.

Des **recettes autres**, d'un montant global de **73,28 M€**, sont également prévues et concernent les produits du domaine (33,68 M€, dont les recettes de transports pour 32 M€), les reprises sur provisions (2,7 M€), les prêts et avances (33,5 M€) et autres (3,4 M€ dont 1,33 M€ de produits exceptionnels correspondant au remboursement par l'Etat d'une partie des masques achetés par la Région lors de la première vague de la crise sanitaire).

Le CESER relève que la part des recettes fiscales se situe désormais à un peu plus des 2/3 des recettes⁹ de la collectivité régionale (contre 3/4 en 2019), en raison notamment de la recentralisation de la compétence apprentissage. La part des dotations et participations de l'Etat s'établit quant à elle à 21 % contre 15% en 2020.

Il exprime son inquiétude sur le niveau des recettes à compter de 2022 et attire l'attention sur le fait que la Région disposera de moins en moins de marges de manœuvre en raison de la perte de dynamisme de ses recettes.

1.2. Les dépenses

- **Les Autorisations de Programme (AP)¹⁰ et Autorisations d'Engagement (AE)¹¹**

Le projet de Budget 2021 prévoit l'inscription de :

- 747,32 M€ d'AP (contre 913,1 M€ l'année précédente).
- 618,96 M€ d'AE (contre 1 336,7 M€ en 2020).

Les AE enregistrent une baisse de 53,7% par rapport à l'année précédente mais progressent de 12,6% par rapport aux ouvertures en 2019. L'année 2020 avait, en effet, connu une hausse très importante des inscriptions d'AE du fait de la signature de la convention « trains » (659,7M€), la prise de compétence trains Intercités modifiant le périmètre de la convention TER avec la SNCF et nécessitant une nouvelle inscription pour 4 ans, et du Pacte Régional d'investissement dans les compétences (79M€).

Le montant des AP diminue également (- 18,2%) par rapport à 2020, en raison de l'acquisition des trains l'année passée et des investissements liés.

- **Les dépenses inscrites en Crédits de Paiements pour 2021**

Le projet de BP pour 2021 s'établit en dépenses à **1.908.852.184 €**, en baisse de 10,6% par rapport au BP 2020 (- 227 M€).

La répartition des dépenses se réalise de la manière suivante :

- **1.219,28 M€ en fonctionnement** (contre 1.208,3 M€ en 2020, soit une hausse de 0,9 %).
Déduction faite des intérêts de la dette, les dépenses de fonctionnement s'élèvent à **1.209,34 M€**
- **689,57 M€ en investissement** (contre 927,6 M€ en 2020) - hors gestion active de la dette.

⁹ fonctionnement + investissement

¹⁰ AP - Autorisations de Programme : Limite supérieure des dépenses (pluriannuelles) pouvant être engagées pour le financement des investissements.

¹¹ AE - Autorisations d'Engagement : Montant maximum de dépenses pluriannuelles pouvant être engagées au titre de la section de fonctionnement. Les dépenses de personnel ne sont pas concernées.

Déduction faite du remboursement du capital de la dette, les dépenses d'investissement atteignent **625,73 M€**, soit une diminution de 28,4 % par rapport au BP 2020.

Le CESER note que, bien que l'application des contrats « Cahors » soit suspendue du fait de la crise sanitaire, l'objectif de maîtrise des dépenses de fonctionnement, qui ne doivent pas évoluer de plus de 1,2% par an, est atteint malgré tout.

La forte baisse des dépenses d'investissement résulte principalement de la pause prévue dans l'échéancier de l'achat des trains. D'autres mouvements interviennent également, à la hausse ou à la baisse, mais feront l'objet d'un développement dans les observations thématiques (p.10).

Le CESER relève que les transports se maintiennent au premier poste budgétaire de la Région, avec 30% des crédits d'investissement en 2021 (contre 53% en 2020).

Projet d'évolution des dépenses de crédits de paiement (en millions d'euros)

Fonctionnement	2018	2019	2020	2021	Poids dans le budget	Evolution 2021/2020
Services généraux (<i>dont frais de personnel¹² et fonctionnement</i>)	234,34	243,04	248,9	250,6	20,6%	+ 0,7%
Dettes et autres opérations financières	10,81	10,44	9,5	16,3	1,3%	+ 71,6%
Imposition directe (<i>transfert compétence transport</i>)	37,49	37,88	37,9	37,9	3,1%	+ 0%
Action économique	60,95	58,75	62,7	62,3	5,1%	- 0,6%
Formation prof ^{elle} et apprentissage	336,09	306,69	291,5	293,0	24,0%	+ 0,5%
Enseignement (<i>hors frais de PTL</i>)	94,82	92,65	88,7	87,1	7,1%	- 1,8%
Aménagement des territoires	8,51	7,11	6,5	5,3	0,4%	- 18,5%
Transports (<i>hors frais de personnels</i>)	337,85	344,21	369,1	373,8	30,1%	+ 1,3%
Culture, sports, loisirs (<i>hors frais de personnels</i>)	64,2	66,4	63,4	63,0	5,2%	- 0,6%
Santé, action sociale	0,49	0,4	0,5	0,5	0,1%	+ 0%
Environnement	8,74	8,49	8,3	11,1	0,9%	+ 33,7%
Gestion des fonds européens (BN + HN depuis 2018)	13,04	16,05	21,3	18,3	1,5%	- 14,1%
Total Fonctionnement	1.207,4	1.192,1	1.208,3	1.219,3	100%	+ 0,9%

¹² dont personnels techniques des lycées, personnels des transports départementaux et personnels de l'inventaire général du patrimoine culturel

Investissement	2018	2019	2020	2021	Poids dans le budget	Evolution 2021/2020
Services généraux (dont frais de personnel ¹³ et fonctionnement propre)	11,82	9,74	13,9	18,9	2,7%	+ 35,9%
Dettes et autres opérations financières	47,18	50,84	53,9	63,8	9,3%	+ 18,4%
Action économique	110,55	94,88	93,1	102,4	14,8%	+ 10,0%
Formation profes ^{sionnelle} et apprentissage	15,27	13,87	6,2	6,4	0,9%	+ 3,2%
Enseignement	90,92	102,54	146,7	128,1	18,6%	- 12,7%
Aménagement des territoires	32,3	34,72	78,3	103,1	14,9%	+ 31,7%
Transports	212,11	448,69	461,5	184,7	26,8%	- 60,0%
Culture, sports, loisirs	14,22	14,22	17,2	21,1	3,1%	+ 22,7%
Santé, action sociale	3	2,87	3,3	3,2	0,5%	- 3,0%
Environnement	12,01	9,14	10,8	13,9	2,1%	+ 28,7%
Gestion des fonds européens (BN + HN depuis 2018)	28,57	32,05	42,7	43,6	6,3%	+ 2,1%
Total Investissement	577,96	813,57	927,6	689,6	100%	- 25,7%

La comparaison des recettes et des dépenses fait apparaître :

- Un taux de couverture des dépenses de fonctionnement par les recettes de fonctionnement de 116%, équivalent à celui de l'an dernier (117%) ;
- Un taux de couverture des dépenses d'investissement par les recettes d'investissement qui passe de 51% à 39%.

1.3. L'emprunt

- **L'emprunt d'équilibre**

L'emprunt d'équilibre s'élève à **230,96 M€**, pour rappel il était de 247,61 M€ en 2020, soit une diminution de 16,65 M€. Cet emprunt n'est que prévisionnel et son montant sera ajusté lors de la reprise des résultats de l'exercice 2020 et avec les budgets modificatifs de 2021.

- **La capacité de désendettement**

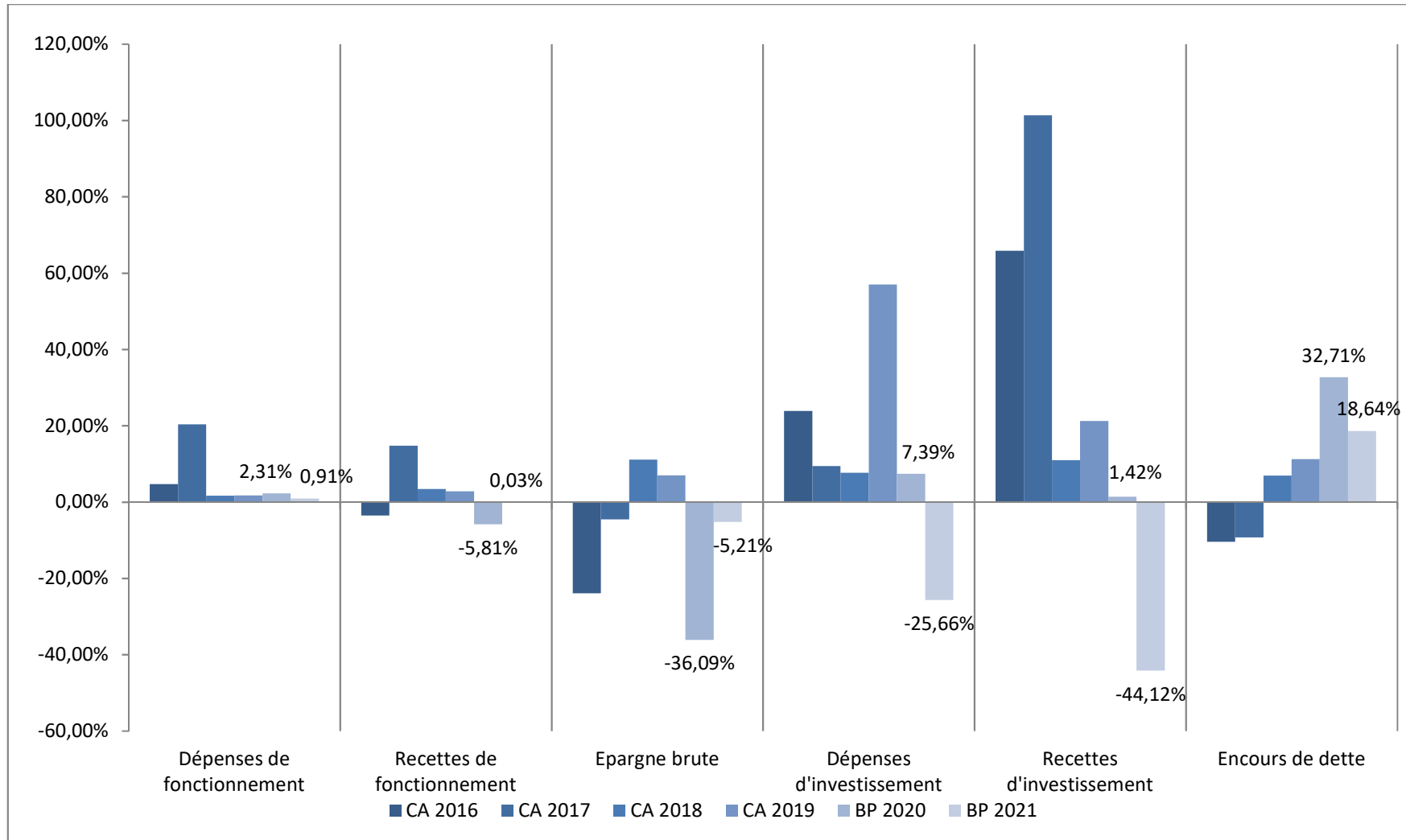
La **dette régionale** s'établirait au 1^{er} janvier 2021 à **801,33 M€** (contre 689,21 M€ en 2020), en hausse de 16,3 %.

L'**épargne brute**, qui constitue la ressource interne dont dispose la collectivité pour financer ses investissements de l'exercice, s'élève à **191,61 M€**, soit une baisse de -5,2% par rapport au BP 2020. Celle-ci s'explique essentiellement par l'impact de la crise sanitaire, qui pèse sur les dépenses de fonctionnement. Dans le même temps, les mesures gouvernementales permettent d'atténuer les effets de la crise sur les recettes de la collectivité, mais celles-ci ne progressent plus. Sans l'impact de cette crise, l'épargne brute serait de 230 M€.

¹³ dont personnels techniques des lycées, personnels des transports départementaux et personnels de l'inventaire général du patrimoine culturel

La capacité de désendettement, qui mesure le nombre d'années nécessaires pour rembourser la totalité du stock de dette dans l'hypothèse où la collectivité y affecterait l'ensemble de son épargne, est de **4,18 ans** (contre 3,97 ans en 2020).

Taux de croissance annuels des principaux agrégats comptables du Conseil régional de Normandie



2. LES OBSERVATIONS DU CESER

2.1. Les observations générales

Ce projet de budget primitif 2021 constitue le dernier budget de la mandature 2016-2021 et s'inscrit dans une certaine continuité par rapport au budget de 2020.

Le CESER note l'évolution de la structure des recettes de fonctionnement de la Région, qui est passée d'une fiscalité directe à une fiscalité indirecte par le biais de la TVA.

La stratégie financière définie en début de mandature reposait sur les 4 piliers suivants :

- Maîtriser l'évolution des dépenses de fonctionnement
- Dégager une épargne brute au minimum égale à 200M€
- Consacrer un volume d'investissement en moyenne de 568 M€ sur le mandat
- Maintenir une capacité de désendettement inférieure à 5 ans à l'horizon 2021.

Cette trajectoire financière a été respectée, malgré l'impact de la crise sanitaire et économique. L'objectif concernant le volume des investissements a même été dépassé puisque la moyenne des dépenses annuelles d'investissement atteint 597M€ sur la durée du mandat. Seule l'épargne brute se situe légèrement en-deçà du plancher de 200M€ et devrait se situer à 192M€ en 2021, en raison de la stagnation des recettes et de l'augmentation des dépenses. La crise trouve sa traduction dans la hausse des investissements en matière d'action économique, à hauteur de 10%.

A ce titre, le plan Normandie Relance, qui a été présenté le 12 octobre à l'Assemblée régionale, propose 39 mesures pour accompagner les entreprises normandes dans les différentes étapes de la crise sanitaire.

Le CESER déplore de ne pas avoir été saisi par la Région, dans le cadre de la procédure dite des saisines-obligatoires telles que définies à l'article L4241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, pour émettre un avis sur ce plan d'un montant financier de 515 M€. Il note que celui-ci doit intervenir en complémentarité des différentes mesures mises en œuvre au niveau national mais s'étonne néanmoins de trouver si peu de traduction financière de ce plan dans le BP 2021 (Cf. p.34 du plan Normandie Relance : « *chacune des mesures présentées est par conséquent budgétée financièrement dans le BP 2021 de la collectivité régionale* »).

Il prend note également que des inconnues demeurent encore aujourd'hui sur la ventilation des fonds entre la Région, l'Etat et l'Union Européenne et remercie les représentants de la Région pour leur proposition de communiquer au CESER des points d'étape sur l'évolution des grands mouvements financiers dans les prochains mois.

A la lecture du document budgétaire pour l'année 2021, le CESER regrette que les effets du Covid soient difficilement identifiables et suggère à la Région de mettre en place un système type « logo » pour marquer toutes les dépenses liées au plan de relance. Cela permettrait de donner davantage de lisibilité, dans les documents budgétaires, aux actions mises en place dans ce cadre.

La Région a créé, depuis le début de sa mandature, un certain nombre d'organismes satellites (Agence de Développement de la Normandie, Agence Normandie Attractivité, Agence de l'Orientation, GIP Agence Normande de la Biodiversité et du Développement Durable, etc.). Le CESER souhaiterait pouvoir bénéficier, dans le cadre d'un budget annexe, d'une présentation des budgets primitifs et de clôtures de ces satellites.

Enfin, d'un point de vue formel, le CESER renouvelle son souhait que le document budgétaire présenté par programmes comporte les chiffres des BP 2020 et 2021 afin d'avoir de réels points de comparaison.

2.2. Les observations thématiques

Pour une économie normande dynamique, attractive et innovante

En réponse à la crise économique liée à la crise sanitaire, la Région Normandie a mis en œuvre de nombreuses mesures visant le maintien de l'activité économique des entreprises. Ainsi, le dispositif d'Impulsion Relance + permet d'accompagner les TPE industrielles, les acteurs de l'économie sociale et solidaire, les artisans, les commerçants et indépendants via des prêts à taux zéro ; le développement du plan de relance régional export vise à soutenir les entreprises exportatrices ; un dispositif de prêts participatifs à destination des TPE/PME crée de nouvelles opportunités d'action au niveau du haut de bilan des entreprises ; et la création d'un fonds d'investissement Rebond destiné à renforcer les fonds propres des entreprises ayant connu une baisse d'activité en raison de la crise sanitaire. En complément, la Région dispose de l'ensemble des fonds mis en place antérieurement à la crise que sont Normandie Horizon, Normandie Participations, Normandie Littoral.

Le dispositif Impulsion Relance Normandie est réaménagé pour devenir Impulsion Résistance Normandie, sous la forme d'une subvention octroyée sur des critères d'effectifs et visant les secteurs les plus touchés par la crise économique.

Le CESER souligne avec satisfaction le dynamisme de la Région et sa capacité d'innovation dans les dispositifs proposés pour soutenir toutes les entreprises impactées par la crise économique, mais remarque qu'une profusion de dispositifs aux critères propres peut nuire à leur lisibilité. De la même façon, la multiplication des dispositifs rend plus complexe l'évaluation des politiques publiques.

En ce qui concerne l'aide apportée aux filières, le CESER note avec satisfaction le soutien actif à l'export, le plan d'accompagnement aux métiers de l'art, ainsi que la tenue de plusieurs évènements culturels sur l'année 2021.

S'agissant du dispositif *ici je monte ma boîte*, le CESER attire l'attention de la Région sur la nécessité exprimée par les prestataires de prévoir un volet complémentaire d'heures d'accompagnement des bénéficiaires au renouvellement du marché public lié à ce dispositif.

Il attire également l'attention de la Région sur les risques de perte en capital inhérents aux prêts participatifs. En effet, s'il est pertinent de mobiliser des dispositifs de long terme pour permettre un retour à la normale de l'activité économique, la Région se retrouverait en position de créancier chirographaire en cas de défaillance de l'entreprise. Toutefois, le CESER remarque que la question est considérée, notamment grâce à un des outils d'évaluation des entreprises cibles mis en œuvre en collaboration avec les experts comptables et les partenaires bancaires.

Il se félicite néanmoins de la démarche de complémentarité des aides régionales avec les dispositifs nationaux dans le soutien à l'activité économique.

Parallèlement, le CESER s'interroge sur l'attention que la Région portera sur le rapport de la Cour Régionale des Comptes à propos du fonctionnement de l'Agence de Développement Normandie.

Il constate que la Région doit, de manière croissante, se substituer à l'Etat dans sa stratégie de préservation, de relocalisation et de reconversion des activités et des emplois.

L'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation étant traités dans le budget au sein de plusieurs objectifs et missions (**Objectif 1 mission 3 et objectif 2 mission 4**), le présent avis abordera ces deux parties conjointement.

Le CESER se félicite de l'attention portée par la Région aux doctorants en ce qui concerne, suite à la Loi de Programmation Pluriannuelle de la Recherche, leur revalorisation salariale à venir. La prise en charge de la prolongation effective des thèses de troisième année est à souligner, de même que le recensement initié par la collectivité des besoins des doctorants de 1^{ère} et 2^{ème} année, suite à la crise sanitaire, afin que ces derniers puissent continuer leur cursus dans les meilleures conditions.

La proposition de la mobilisation des fonds REACT EU afin d'accélérer les investissements dans les établissements de santé, à l'image du centre de lutte contre le cancer Henri Becquerel, répond parfaitement à la demande faite par le CESER en janvier 2020. La prise en compte de cette proposition par la commission européenne permettrait de finaliser la troisième tranche de travaux d'extension de bâtiment.

Le CESER souligne l'intérêt des campus connectés pour permettre aux étudiants les plus éloignés, de bénéficier de lieux d'enseignement. Néanmoins, à la veille d'autres dépôt de demande de labellisation, il met en garde sur le risque de déséquilibres en matière d'accès aux ressources numériques suivant la situation des étudiants.

La généralisation du soutien de la Région, aux actions pour la vie étudiante, notamment celles liées au handicap, sur l'ensemble du territoire est une avancée notable et mérite d'être saluée.

12

La crise sanitaire a profondément touché l'enseignement supérieur. L'appui financier de la collectivité apporté aux deux universités qui l'ont sollicité, a permis de répondre aux besoins immédiats. Néanmoins, au vu de la crise qui perdure et de ses conséquences, le CESER insiste sur la nécessité de continuer à veiller sur les besoins immédiats des établissements mais également sur ceux des étudiants, pénalisés par la reprise tardive des enseignements en présentiel et par le manque de lisibilité de leur cursus, étudiants qui risqueraient de se trouver en position de décrochage ou d'échec. Une veille sur les pédagogies et les méthodes utilement employées par les établissements d'enseignement supérieur pendant cette période de crise sanitaire pourrait être initiée par la Région en lien avec les autres collectivités.

Concernant la mission « Oser une agriculture, une pêche, une aquaculture performante et valoriser les productions normandes », le CESER prend bonne note du soutien continu de la Région au développement de la filière agricole, et constate la poursuite des investissements et actions envisagées au plan de développement de la filière équine en complémentarité avec les projets initiés à Goustranville.

S'agissant l'objectif de faire de la Normandie la région de toutes les énergies, le CESER souligne la mise en place du SARE, visant à promouvoir la rénovation énergétique des bâtiments en apportant conseils et assistance aux particuliers, à travers la reprise du maillage territorial des anciens « points info énergie ». Il encourage la Région à faire preuve d'exigence envers l'Etat sur la démarche de négociation des Certificats d'Economies d'Energies nécessaire au financement du SARE, la région Normandie comptant un nombre certain d'obligés.

Le CESER prend note de la poursuite des investissements réalisés en lien avec développement de l'hydrogène, notamment via l'acquisition de véhicules utilitaires et des cars à hydrogène, et souhaite accompagner sa volonté de faire du territoire l'un des leaders de cette stratégie énergétique.

Permettre à chacun de bâtir son avenir, réussir sa formation et son insertion professionnelle

Cet objectif stratégique 2 « Pour permettre à chacun de bâtir son avenir, réussir sa formation et son insertion professionnelle » est le premier poste budgétaire représentant 35 % du budget total régional pour un montant de 662,3 M€. La diminution de cet objectif stratégique par rapport à 2020 s'élève à 17,5 M€, soit une baisse de 2,6 %.

Pour 2021, les AE s'élèvent à 294,18 M€ soit une baisse de 15,2 M€ par rapport à 2020. Cette baisse s'explique principalement par une ouverture d'AE pour le PRIC en 2020 à hauteur de 16 M€, une baisse sur l'ensemble des missions liées à la réalisation des exercices précédents. Seule la mission 1 « Améliorer les conditions de vie et de réussite dans les lycées et bâtir le lycée du futur » progresse en termes d'ouvertures d'AE.

Les dépenses de fonctionnement, d'un montant de 391 M€ (hors personnel), sont identiques à celles de 2020.

En investissement, les AP augmentent de 53,1 M€ pour un montant de 144,34 M€. Cette hausse s'explique par des investissements dans les lycées et l'enseignement supérieur. Les crédits de paiement s'élèvent à 134,5 M€, avec une baisse de 18,9 M€, soit 12 %.

La mission 1 « Améliorer les conditions de vie et de réussite dans les lycées et bâtir le lycée du futur » dotée d'un montant de 340,8 M€, connaît une baisse de 20,3 M€ pour 2021. Cependant, la Région poursuit son effort en faveur de la réussite des lycées normands, notamment avec le « plan 100 % lycée numérique ».

Pour la première année, la Région souhaite équiper d'un ordinateur portable chaque lycéen entrant en seconde, avec une inscription au titre de React-EU. Il est à noter que cette mesure concerne aussi bien les premières années de CAP que les lycéens en lycées publics et privés généraux, technologiques et professionnels.

Pour aider les familles des lycéens en difficulté, il est à noter l'augmentation de crédits dédiés au fonds social régional de 20 % pour un montant de 300 000 €.

Dans le cadre du plan de relance React EU, la Région prévoit un plan d'accélération de la mise à niveau des plateaux techniques des lycées publics, afin de favoriser la montée en compétence et l'insertion professionnelle des lycéens.

Des améliorations ou constructions seront réalisés, notamment, pour les lycées suivants : Jean Rostand à Caen, Clément Ader à Bernay, Pays de Bray à Brémontier Merval, Napoléon à l'Aigle, Jean Dooris à Dives sur Mer.

Le CESER attire l'attention sur le fait que le budget investissement en faveur des lycées, doit, comme cela lui a été présenté, se répartir sur l'ensemble des lycées généraux, technologiques et professionnels.

Dans le cadre de la mission 2 « Réussir la relation orientation-emploi – formation », la Région poursuit son engagement sur le développement de la VAE en finançant un nouveau marché dédié au réseau des Points relais conseil et une aide individuelle à l'accompagnement des candidats. Une évaluation à mi-parcours du CPRDFOP est prévue en 2021. Le financement de l'Agence Régionale sur l'Orienteation et les Métiers, ainsi que celui du CARIF-OREF est prévu par la contractualisation du CPER. La Région va lancer l'appel d'offres travaux pour la restructuration et l'extension du CFA de Fauville en Caux.

En ce qui concerne la mission 3 « Favoriser l'apprentissage, voie d'excellence », la Région, même si son rôle a été restreint par la réforme, a élaboré en 2020, une nouvelle politique pour l'apprentissage. Au vu du contexte lié à la pandémie, la Région a décidé de consacrer une part de l'enveloppe fonds de soutien à l'apprentissage pour accompagner les CFA confrontés à des difficultés financières qui pourraient mettre en péril leur poursuite d'activité.

Pour la mission 5 « Adapter les formations professionnelles au service de l'emploi et des territoires », en 2021, la Région accroît son effort en matière de formation des demandeurs d'emploi, au sein du Pacte régional d'Investissement dans les Compétences (PRIC) et du pan de relance de l'Etat.

Cette mission d'un montant de 274,4 M€ connaît une augmentation de 6,2 M€.

La Région va, notamment, mener des actions pour :

- renforcer l'ensemble des dispositifs existants pour augmenter le nombre de places offertes à destination des demandeurs d'emploi, en priorisant notamment 5 filières : bâtiment et rénovation énergétique, agriculture et agroalimentaire, énergie (EMR-nucléaire-hydrogène), numérique, service à la personne et santé ;
- redéfinir la carte des formations sanitaires et sociales ;
- poursuivre les enjeux du PRIC en matière d'innovation et d'expérimentation pédagogique ;
- renforcer les formations préparatoires avec le recours à une offre régionale d'immersion ;
- poursuivre l'accompagnement des élèves et étudiants en formation sanitaire et sociale, ainsi que celui des instituts.

Il est à noter des évolutions budgétaires à venir suite aux mesures gouvernementales concernant le plan « 1 jeune, 1 solution » et le nombre de place de formation pour les infirmières et les aides-soignants.

Concernant la qualification des demandeurs d'emploi, en plus des dispositifs existants : « Qualif individuel », « Qualif collectif », « une formation, un emploi », « formation des détenus », un nouveau dispositif « Soutien aux Jeunes diplômés » est proposé. Abondement du CPF par la Région pour les parcours s'inscrivant sur le dispositif « Qualif individuel ».

AE : 88 300 000 €. En baisse par rapport à 2020

CP : 80 079 914 €. En baisse par rapport à 2020. Une recette de fonctionnement de 79 000 000 € au titre du PRIC.

Le programme de soutien au parcours des demandeurs d'emploi est doté de 7,6 M€ en AE/AS-FES et de 85,9 M€ de CPF/CPF-FSE.

En ce qui concerne la formation sanitaire et sociale, dans le cadre du plan de relance et du SEGUR lié à la pandémie COVID-19, des mesures annoncées par l'Etat auront un impact financier sur les dotations de fonctionnement versées par les Régions. Certaines de ces dépenses seront prises en charge par le PRIC.

Le programme « Accompagner les élèves et les étudiants des formations sanitaire et sociale » est abondé en 2021 afin de prendre en compte l'augmentation prévue du nombre de place et d'étudiants, ainsi que la valorisation des barèmes de bourse prévue dans le rapport Ségur de la Santé. En effet, afin de subvenir à leurs besoins durant la formation, près de 3 200 élèves et étudiants sont aidés par la Région à l'aide d'une bourse, l'instruction et le versement de ces aides étant confiés au CROUS de Normandie.

De même, une augmentation des crédits est prévue pour le programme « Accompagner les instituts des formations sanitaires et sociales », la dotation aux établissements passe de 52,9 M€ à 55,8 M€ en 2021.

Tout en se félicitant de l'ouverture de places supplémentaires sur l'année 2021/2022 pour des infirmiers (300 places), des aides-soignants et accompagnants éducatifs et sociaux (500 places) ainsi

que des revalorisations salariales prévues pour ces métiers, le CESER s'interroge sur la mise en œuvre opérationnelle de ces places supplémentaires (aménagements nécessaires et attractivité de ces formations). Il souhaiterait également avoir des précisions sur l'offre de formation en direction des personnes désireuses d'une évolution ou d'une réorientation professionnelle vers les métiers du soin.

Le CESER insiste sur la nécessaire question de l'attractivité et de la revalorisation des métiers, en soulignant notamment les problèmes de recrutement importants que rencontre le domaine médico-social, tant dans le secteur public que privé.

Pour des transports efficaces au service des personnes et de l'économie

L'objectif stratégique 3, relatif aux transports et aux mobilités, redevient le second poste budgétaire régional (563,72 M€, soit 30 % du budget, contre 838,34 M€ et 39 % dans le budget primitif 2020), derrière le budget de la formation et des lycées. Cette forte baisse (- 274,6 M€, soit - 32,8 %), est conforme au pic de dépenses liés à l'achat des 40 trains OMNEO Premium, réparti essentiellement sur les exercices 2019 et 2020¹⁴.

Le budget primitif 2021 s'établit, en dépenses, à 373,7 M€ pour le fonctionnement et 184,8 M€ pour l'investissement, et, en recettes, à 32,3 M€ pour le fonctionnement et 96,7 M€ pour l'investissement. Les dépenses de fonctionnement concernent surtout l'organisation du transport collectif de voyageurs (165,5 M€, essentiellement dédiés à la Convention avec SNCF Voyageurs), et l'organisation des transports interurbains et scolaires (202 M€). Les dépenses d'investissement portent en particulier sur le matériel ferroviaire (53,8 M€), les investissements en faveur des infrastructures portuaires et le soutien à l'activité Transmanche (69,6 M€, dont 15 M€ pour le Transmanche), les infrastructures ferroviaires (32 M€) et routières (16,4 M€).

Plus des trois quarts de l'ensemble des crédits de paiement (fonctionnement et investissement) de l'OS 3 se concentrent sur l'organisation des transports ferroviaires et interurbains régionaux (Mission 1 « Optimiser l'organisation des transports régionaux »). Ces crédits portent sur le matériel ferroviaire (achat, entretien et maintenance), la Convention Région-SNCF Voyageurs (établie sur la période 2020-2029, avec un réexamen prévu en 2023 et un montant de 650 M€ engagé sur les quatre premières années, soit 162,5 M€ par an), ainsi que l'organisation des transports interurbains et du transport scolaire.

Au sujet de la modernisation du matériel ferroviaire, un programme de rénovation à mi-vie notamment des AGC (Autorail de grande capacité, trains régionaux dont la Normandie compte 56 unités), doit être mené entre 2022 et 2029. Ce programme nommé OPMV (Opérations à mi-vie) vise à prolonger la durée de vie de ces matériels via leur rénovation ou le renouvellement de certains de leurs organes majeurs. Le CESER s'interroge sur l'écart considérable entre les 142 M€ inscrits dans le budget (sans crédits de paiement en 2021) et les 39 M€ prévus à cet effet dans le Plan pluriannuel d'investissement (PPI) « matériels roulants et ateliers » adopté en juin 2019. La réalisation d'un audit sur ces opérations, qui doit être mené par la Région, apparaît dès lors particulièrement indispensable afin que le coût réel de ces opérations puisse être anticipé pour les finances régionales. Il s'inquiète,

¹⁴ Cet achat faisant l'objet d'un remboursement par l'AFITF (Agence de financement des infrastructures de transport de France) à la suite de l'accord entre l'Etat et la Région dans le cadre du transfert de la gestion des Intercités à cette dernière.

par ailleurs, sur le fait que les Régiolis circulant sur la ligne Paris-Granville, ne soient pas concernés par ce programme.

En matière d'infrastructures ferroviaires, l'accès vers l'Ile-de-France demeure une préoccupation majeure pour les Normands, tout particulièrement vers Saint-Lazare. La réalisation d'un saut de mouton, opération essentielle aux yeux des élus régionaux, que le CESER a également défendu à de nombreuses reprises, est en effet nécessaire afin d'éviter le croisement des trains normands et franciliens en avant-gare de Saint-Lazare, et d'apporter ainsi davantage de régularité et de fiabilité au trafic. La Région Ile-de-France ne semble pas prête à l'heure actuelle à s'engager dans le financement de cette opération, estimée entre 160 et 200 M€, dont elle tirera pourtant également d'importants bénéfices. Dans ce contexte, le CESER salue la volonté des collectivités normandes d'assurer la moitié du financement de l'opération (à hauteur de 50 % par la Région, 25 % par les Départements et 25 % par les intercommunalités), à parité avec le financement de l'Etat, afin d'éviter que sa réalisation ne soit retardée. A cet égard, alors qu'un calendrier évoquant 2032 a pu être évoqué, par SNCF Réseau, il apparaît indispensable que la Région puisse obtenir des garanties sur la date de réalisation de ce saut de mouton, c'est-à-dire pour 2027, mais aussi plus largement sur l'échéancier et le financement – qui sera autrement plus conséquent – de la première phase de la LNPN (section Paris-Mantes). Il s'agit là en effet de conditions sine qua non pour permettre une amélioration structurelle de l'accès ferroviaire à la capitale.

Le CESER note favorablement la perspective d'un protocole d'accord entre l'Etat et la Région sur l'entretien des « petites lignes » ferroviaires. Toutefois, il regrette l'absence d'études sur de potentielles réouvertures de lignes, notamment sur la section Rouen-Evreux, au-delà du renforcement des dessertes routières. Enfin, avec l'achèvement en 2021 des travaux de modernisation de la ligne Serqueux-Gisors, il réitère sa demande de créations de liaisons voyageurs offrant un accès régulier et de qualité vers l'Ile-de-France pour les déplacements du quotidien, dans une perspective de report modal.

Si la Région investit dans l'accessibilité des gares, le CESER souligne à nouveau, devant la fermeture de guichets, le besoin de présence humaine en leur sein, essentiel au-delà de la seule distribution des titres de transport (sécurité, information aux voyageurs, gestion des situations dégradées...). Si le recul de la vente au guichet constitue une réalité, les automates ou les outils numériques ne sauraient en effet se substituer complètement à la présence humaine. Dans ce sens, les gares sont susceptibles, en révisant leur modèle de fonctionnement, de constituer des espaces pour l'accueil et le renseignement des voyageurs, mais aussi plus largement pour intégrer une offre de transport globale et multimodale ainsi que différents services.

Au sujet du système anti-fraude (portiques d'embarquement) dont l'extension est à l'étude pour plusieurs gares normandes, le CESER considère que la lutte contre la fraude ne se limite pas aux gares, et ne doit pas s'accompagner d'un allègement de la présence humaine dans les trains, qui demeure essentielle tant pour la sécurité, l'information des voyageurs que la lutte contre la fraude en tant que telle.

Avec la livraison de la totalité des OMNEO Premium à venir d'ici l'été 2021, la réservation devrait devenir obligatoire sur l'ensemble des trains sur la gamme « Krono + »¹⁵. Il est à craindre que ce système rigidifie l'usage du mode ferroviaire et complique les procédures de changements tardifs de trains par les voyageurs, comme cela est constaté régulièrement, notamment pour les abonnés. Par ailleurs, le CESER s'interroge sur le caractère obligatoire ou non de la réservation sur les trajets intrarégionaux assurés par des trains Krono+.

Le CESER salue la volonté régionale de favoriser le report modal de la route vers le fer en matière de fret, via le dispositif d'aides mis en place pour les installations terminales embranchées.

En matière d'intermodalité et de report de la voiture individuelle vers les transports en commun, le CESER se satisfait de retrouver la perspective de mise en œuvre de services express métropolitains, les « RER Normands », à la fois autour de l'étoile rouennaise (à travers une démarche déjà engagée depuis 2016) et autour de Caen, via la diamétralisation des dessertes périurbaines (axe Bayeux-Caen-Lisieux), ainsi qu'il l'avait suggéré dans son étude sur les mobilités parue en 2019¹⁶.

Le CESER souligne à nouveau l'importance de disposer de formes de tarification attractives, pour inciter à l'usage du transport ferroviaire et des transports collectifs plus largement, par rapport à la voiture individuelle, à la fois dans une perspective de réduction des émissions de GES et de la pollution atmosphérique. Cet enjeu est d'autant plus important dans un contexte sanitaire qui vient favoriser le recours à la voiture individuelle. A cet égard, il note positivement le soutien régional apporté aux pôles d'échanges multimodaux, le développement de solutions d'abonnement multimodal, tout comme le soutien aux infrastructures et aux aménagements cyclables. Le développement des modes actifs a en effet été favorisé par la crise sanitaire, et appelle à être encouragé.

Enfin, le CESER observe positivement le soutien régional apporté à l'activité Transmanche, très durement touchée par les conséquences de la crise sanitaire.

Pour un développement équilibré et durable des territoires normands

Le budget de l'OS 4 s'élève à 137,27 M€ (soit 7 % du budget régional), dont près des deux tiers concernent la mission 1 « Aménager et assurer la compétitivité des territoires » (89,2 M€ de crédits de paiement, dont 62,3 M€ dans le cadre de la contractualisation avec les territoires et 24,3 M€ en faveur de la revitalisation urbaine).

Le budget primitif s'inscrit, fort logiquement, dans la continuité des actions menées en matière d'aménagement du territoire depuis le début de la mandature. Le CESER a déjà souligné favorablement, notamment, la dynamique positive des contrats de territoire, celle de la requalification

¹⁵ L'offre de transport regroupé dans le réseau NOMAD est segmentée en quatre types : « Proxi » (desserte fine), « Citi » (desserte des territoires urbains et périurbains), « Krono » (liaisons interurbaines) et Krono+ (liaisons vers la capitale et entre grandes agglomérations régionales, avec le niveau de confort le plus élevé, assuré par les trains OMNEO Premium).

¹⁶ CESER de Normandie, *Améliorer les mobilités du quotidien et favoriser leur soutenabilité*, Rapport : M. Patrick MOREL, avril 2019.

des friches dans le cadre de la Convention avec l'EPFN, ou encore les divers dispositifs en matière de revitalisation des centres-villes et centres-bourgs.

En matière de développement durable, le CESER approuve la volonté régionale de favoriser la préservation et la replantation de haies, tant il s'agit d'un enjeu essentiel, à la fois en matière de stockage du carbone, de biodiversité, de limitation de l'érosion et du ruissellement, ainsi que de ressource pour la filière bois-énergie. Il s'interroge cependant sur l'éligibilité de la Normandie au programme « Plantons des haies », qui figure au sein du Plan de relance national et doit être décliné via des appels à projets régionaux lancés par les DRAAF. Une éventuelle non-éligibilité de la Région apparaîtrait en effet particulièrement incompréhensible et regrettable – quand bien même certains territoires normands ont maintenu des linéaires de haies importants ou ont déjà engagés des actions en la matière.

Alors qu'il publie une étude au sujet du changement climatique, et formule dans ce cadre différentes propositions afin de contribuer à une intégration accrue des enjeux climatiques dans l'ensemble des politiques régionales, le CESER suivra avec intérêt la présentation des travaux du GIEC normand. Il sera également attentif aux suites qui y seront données, notamment en termes de révision des politiques publiques annoncé suite à la prise en compte de ces travaux.

Le budget primitif souligne le fait que l'année 2021 sera marquée par la diffusion de ces travaux, dans une démarche de sensibilisation des acteurs du territoire régional, élus, acteurs économiques et grand public. Le CESER considère très positivement cette perspective, notamment au travers de l'action de l'ANBDD (Agence normande de la biodiversité et du développement durable) et de la stratégie régionale d'éducation à l'environnement adopté en juillet 2020, qui prévoit cette diffusion. A ces actions de sensibilisation et d'accompagnement des acteurs et des territoires, qu'il considère comme essentielles, le CESER suggère d'ajouter la mise en œuvre de formes d'éco-conditionnalité dans les aides et dispositifs de soutien attribués aux acteurs économiques et aux territoires, afin qu'ils contribuent à la lutte contre le changement climatique. Cette éco-conditionnalité appellerait à être construite en concertation avec les acteurs concernés, et à se déployer progressivement, notamment compte tenu du contexte économique actuel où elle pourrait tout d'abord prendre la forme d'aides bonifiées. Face à l'urgence des enjeux climatiques, le CESER plaide en effet pour que la lutte contre le réchauffement climatique et l'adaptation à ses impacts, fassent l'objet d'une prise en compte transversale, dans l'ensemble des dispositifs régionaux. Les futurs contrats de territoires, outil puissant d'aménagement du territoire, de même que les grands schémas régionaux relatifs au développement économique, à l'enseignement supérieur et à la recherche, ou à la formation, appellent ainsi à être révisés afin de contribuer à l'atteinte de ces objectifs, de manière cohérente avec les politiques conduites en faveur des énergies renouvelables, du report modal vers les transports en commun et les modes actifs, et du développement durable de façon générale.

Au titre de la mission 4 (Favoriser l'accès à la santé sur tous les territoires), le CESER rappelle l'urgence de faire avancer le projet de création d'une faculté dentaire en Normandie, région la moins dotée de France en dentistes par habitant, et suggère que le financement de fauteuils dentaires soit amplifié.

Le retard pris en Normandie étant considérable en matière de santé, l'inscription de projets d'investissement au Contrat de projet Etat-Région (au besoin à l'occasion d'une clause de revoyure),

en direction d'établissements hospitaliers publics ou privés à but non lucratif, apparaît plus que jamais nécessaire.

S'agissant du secteur de la santé, le CESER invite naturellement la Région à prendre connaissance de l'étude qu'il vient de consacrer à ce champ complexe et particulièrement prégnant en Normandie : « L'accès à la santé et aux soins pour tous en Normandie : il est urgent d'agir ! ».

Pour l'attractivité et le rayonnement de la Normandie

S'agissant du tourisme, le CESER approuve le soutien de la Région à ce secteur, peut-être le plus touché par la crise économique. En effet, il note un maintien du budget consacré aux acteurs institutionnels du tourisme et relève une multiplication de démarches positives et concertées visant à trouver des solutions permettant la relance des activités touristiques.

Concernant le renforcement de l'attractivité et de l'ouverture européenne et internationale, le CESER souligne la nécessité d'encourager à plus grande échelle, et notamment envers le grand public, les actions dites d'acculturation aux programmes européens afin de permettre la participation du plus grand nombre aux prochaines échéances.

S'agissant de la jeunesse, afin d'accompagner les étudiants et augmenter leurs chances de réussite dans leur formation, le CESER incite la Région à apporter une aide complémentaire à ceux qui sont particulièrement fragilisés par les effets de la crise sanitaire. Cela pourrait se faire par exemple à travers une aide au logement, en partenariat avec les CROUS.

En ce qui concerne le plan de relance dédié à la culture dont le CESER a déjà salué l'initiative, il aimerait recueillir des précisions sur les clés de financement des aides apportées par les différents acteurs publics (Etat et collectivités) aux structures en difficulté, de même qu'une liste des structures accompagnées.

En matière de sport, le CESER salue la Région pour la dotation exceptionnelle de 500 000 euros qu'elle a rapidement votée en faveur de ce secteur en grande souffrance. Il attire néanmoins l'attention sur le fait que l'année véritablement névralgique pour le sport sera 2021, période où les difficultés budgétaires frapperont pleinement le secteur. La perte du nombre de licenciés s'évalue à ce jour entre 7 et 30 % en fonction des disciplines sportives, les sports en salle étant sans surprise les plus durement touchés. Cela ne manquera pas de mettre à mal l'écosystème sportif au sein duquel pratique professionnelle et pratique en amateur sont intrinsèquement liées.

Nombre de clubs sportifs disposent d'un budget constitué pour plus de la moitié d'une part de sponsoring et de mécénat. Or, la baisse d'activité de certaines entreprises et l'incertitude face à l'avenir ont conduit une grande partie des acteurs économiques à ne pas renouveler leur action de sponsoring ou de mécénat pour cette année, voire pour l'année prochaine. L'économie du sport se trouve donc pour plusieurs raisons particulièrement ébranlée. A cet égard, le CESER exprime son regret que l'Etat ne prête pas autant d'attention au secteur sportif qu'elle n'en prête à la culture à travers les aides octroyées.

Il est pointé que les structures associatives agréées proposant du sport adapté pour accompagner des malades à mieux vivre leurs pathologies (celles-ci ne se limitent pas au handicap physique ou mental) sont insuffisamment connues. Il serait par conséquent judicieux de les recenser et d'en faire la promotion. Il serait par ailleurs très pertinent de développer des formations spécifiques de professionnels sport/santé, à l'instar de ce qui est proposé à l'université de Rouen, au sein de l'UFR STAPS.

Le CESER espère que la Région saura pleinement se saisir de l'organisation des Gymnasiades 2022 en Normandie pour sensibiliser un maximum de jeunes – chez lesquels on constate globalement une activité physique très insuffisante – à la pratique du sport.

Enfin, concernant la manifestation Normandie Pour la Paix, le CESER s'interroge quant à sa possible tenue en période électorale.

En conclusion, le CESER invite la Région à prendre en considérations les observations formulées dans son présent avis.

Liste des sigles

AFITF	Agence de Financement des Infrastructures de Transport de France
ARE	Allocation de Retour à l'Emploi
BP	Budget Primitif
CAP	Certificat d'Aptitude Professionnelle
CFA	Centre de Formation d'Apprentis
CPRDFOP	Contrat de Plan Régional de Développement des Formations et d'Orientations Professionnelles
CREFOP	Comité Régional de l'Emploi, de la Formation et de l'Orientation Professionnelle
CVAE	Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises
DCRTP	Dotations de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle
DGF	Dotations Globales de Fonctionnement
DM	Décision Modificative
DRES	Dotations Régionales d'Équipement Scolaires
ENT	Environnement Numérique de Travail
EPLE	Établissements Publics Locaux d'Enseignement
IDS	Institut de Développement Social
IFER	Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux
FCTVA	Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée
FNGIR	Fond National de Garantie Individuelle des Ressources
NOTRe	Nouvelle Organisation Territoriale de la République
PIA	Programme Investissements d'Avenir
PIC	Plan d'investissement compétences
PRIC	Pacte régional d'investissement dans les compétences
ROB	Rapport d'Orientations Budgétaires
SCORAN	Stratégie de Cohérence Régionale pour l'Aménagement Numérique
SEINE	Système d'Enquêtes pour l'Insertion dans l'Emploi
SPRO	Service Public Régional de l'Orientation
SRADDET	Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité du Territoire
THD	Très Haut Débit
TICPE	Taxe Intérieure de Consommation sur les Produits Énergétiques

Déclarations des groupes

Déclaration de M. Alain DEVAUX

Au titre du groupe CGT de Normandie

Monsieur le Président,
Chères-Chers Collègues,

En préambule à notre déclaration sur le projet d'avis sur le budget primitif 2021, le groupe CGT tient à attirer l'attention de l'assemblée siégeant ce jour sur un projet qui risque de porter durablement atteinte aux ressources des régions.

En fait, ce qui est en jeu c'est la qualité de l'efficacité du recouvrement de la TICPE, qui vous le savez, constitue une part importante des recettes régionales.

En effet, dans son rapport remis à Gérald Darmanin, alors Ministre de l'Action et des Comptes publics, en juillet 2019, Alexandre Gardette préconise de transmettre à la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) la quasi-totalité du recouvrement fiscal de la Direction Générale Des Douanes et Droits Indirects.

Ce projet s'inscrit dans la démarche du Comité Action Publique 2022 qui n'a d'autres objectifs que de réduire les moyens et les coûts des Services Publics, en supprimant des services et des emplois.

La CGT, avec l'ensemble des Organisations Syndicales, n'a de cesse de dénoncer la dangerosité de cette réforme.

Au-delà du fait qu'avec cette réforme, c'est une certaine identité fiscale de la Douane qui disparaît, c'est aussi la qualité du service public fiscal et l'efficacité de la lutte contre la fraude, exercées par la Douane, qui sont fragilisées.

Cela pour satisfaire au dogme de la suppression de dizaines de services et de milliers d'emplois !

Cependant, ce projet méconnaît l'intérêt tant des opérateurs que des finances publiques, car il rend plus compliqué et aléatoire l'exercice des contrôles. En d'autres termes, il déstabilise un dispositif qui a démontré son efficacité et sa qualité.

Pour démontrer la justification de nos craintes, nous avons plusieurs exemples. Pour n'en prendre qu'un seul, nous vous livrons les conséquences du transfert des boissons non alcoolique (BNA).

Au 1er janvier 2019, c'est la DGFIP qui avait récupéré la perception de cette taxe habituellement dévolue aux services de la Douane.

Eh bien, il s'en est suivi des pertes notables de recettes (environ 20%) au détriment des finances de l'État : en effet les méthodes de travail du personnel des Finances Publiques ne reposent pas sur le contrôle physique de la marchandise mais sur des contrôles documentaires a posteriori.

Précisons immédiatement qu'il ne s'agit pas pour nous d'une mise en cause de la DGFIP ; les Finances Publiques ayant leur propre expertise, leurs méthodes de travail étant simplement différentes de celles de la Douane.

Malgré ce piètre résultat totalement insensé et la contestation qui s'en est suivie, le ministre Olivier DUSSOPT persiste à soutenir aujourd'hui un texte visant à transférer la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques, notre fameuse TICPE qui est actuellement perçue par la douane, vers la Direction Générale des Finances Publiques.

La Douane, qui est présente partout sur le territoire et dont la mission est de lutter contre la fraude mais également d'accompagner les entreprises dans leurs démarches de compétitivité, recouvre 80 milliards d'euros pour le compte du budget de l'État et des collectivités.

Au même titre que l'impôt sur le revenu avec le prélèvement à la source, la suppression progressive de la taxe d'habitation, la suppression de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises, l'État prend le risque pour lui et les collectivités locales, de se priver de recettes, pouvant ainsi affecter le budget des régions.

Déclaration de M. Philippe LEGRAIN

Au titre du groupe CFDT de Normandie

Monsieur le Président,

Je voudrais développer un ou 2 points qui se trouvent dans l'avis qui nous est proposé :

Tout d'abord le fait que nous n'avons pas l'impression de nous trouver face à un budget de crise : d'une part le gouvernement a entendu l'appel des Régions en remplaçant la CVAE (basée sur le chiffre d'affaires des entreprises) qui risquait d'être en forte baisse, et l'a remplacé par une fraction de la TVA perçue sur les achats de consommation. De ce fait les ressources des Régions sont maintenues.

Et du côté des dépenses on n'a pas non plus l'impression de se trouver devant un budget de crise, non pas qu'il n'y ait pas des mesures prises spécialement pour la crise COVID, mais elles ne sont pas identifiées, ni chiffrées dans le document qui nous est proposé.

Certes le plan de relance européen ne peut encore rentrer dans les prévisions budgétaires car bloqué à Bruxelles et les Chefs d'État se réunissent en ce moment même pour débloquer la situation.

Mais même sans cette inconnue, le budget manque de transparence sur l'apport qu'il amène à la société normande pour se remettre de l'année traumatisante qu'elle a vécu. Un Plan de relance régional a été annoncé, on a du mal à le retrouver dans le document qui nous est présenté. Et en tant qu'organisation syndicale nous souhaitons être associé à la mise en œuvre de ce plan de relance, sur les aides aux entreprises en particulier !

L'avis souligne un second manque de transparence que nous partageons avec l'absence de cadrage financier des nombreuses agences satellites de la Région. La plus connue est l'Agence de développement Normandie, l'ADN qui vient de faire l'objet d'un rapport sévère de la chambre régionale des comptes. On nous embête avec ce rapport annexe du restaurant administratif de Rouen, alors qu'il serait préférable de voir figurer un rapport annexe sur l'ADN !

Ça nous semble un devoir de transparence indispensable envers les citoyens et de transparence envers les organisations de la société civile que le CESER représente.

Le CESER approuvera l'avis présenté par le rapporteur

Déclaration de M. Hugues SANSON

Au titre du groupe CGT de Normandie

Monsieur le Président,
Chères-Chers Collègues,

Après cette déclaration d'alerte, voici quelques appréciations de notre groupe sur ce projet d'avis concernant le budget primitif 2021 de la Région.

Tout d'abord, cet avis donne un éclairage et une lisibilité du document budgétaire de la Région particulièrement clair et pour cela il faut remercier les rédacteurs.

Cependant, il faut indiquer que certaines parties de ce document appellent de notre part, réactions et commentaires.

Ainsi concernant le satisfecit exprimé sur les propositions de la Région en matière d'enseignement supérieur recherche et innovation, nous nous devons de moduler les propos contenus dans l'avis.

Depuis des mois, la loi de programmation de la recherche (LPR) fait l'objet d'une dénonciation quasi-unanime de la part de la communauté de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Cette loi est dénoncée tant dans son contenu que dans la méthode employée par le gouvernement pour la faire passer en force dans un moment où personnels et étudiants sont mis à distance de leurs lieux de travail et d'échanges.

Pourtant, ce jeudi 10 décembre, personnels et étudiants se mobilisent une nouvelle fois partout en France. La CGT s'associe à ces actions.

Sur les deux mesures concernant les contrats doctoraux que la Région appliquerait également, rappelons que l'augmentation annoncée de 20% du nombre de ces contrats financés par le ministère serait bien en-deçà des besoins, d'autant plus qu'ils ont connu une diminution de 10% depuis 2009.

Quant à la revalorisation du salaire des nouveaux doctorants de 30%, aucun calendrier précis ou chiffrage budgétaire n'a été défini.

La pérennisation de l'enseignement à distance favorise l'abandon et le découragement, en particulier pour les plus fragiles. Une des grandes leçons de ces confinements, c'est que le seul enseignement efficace reste l'enseignement en présentiel.

Ainsi la CGT demande que soient fournis au plus vite les moyens, en postes et en locaux, qui garantissent des lieux de travail sûrs et sains. Il est inacceptable qu'une génération soit sacrifiée.

Au contraire de l'avis présent, nous ne nous réjouissons pas outre-mesure de la mise en place de campus connectés permettant aux publics défavorisés de suivre un enseignement dégradé. Nous préférierions qu'ils puissent disposer des aides nécessaires pour étudier correctement.

Comment croire que l'État prenne en considération les difficultés de l'enseignement supérieur et de la recherche en Normandie alors qu'il ne prévoit qu'une dotation de 50 millions d'euros dans le cadre du contrat de plan avec la Région ?

Pendant combien de temps encore des projets, pourtant essentiels, seront-ils suspendus alors que le nombre de diplômés en Normandie reste faible et que les établissements publics à caractère scientifique et technologique y sont si peu représentés ?

Nous ne reviendrons pas sur les points évoqués dans la déclaration du groupe CGT lors des orientations budgétaires. Mais, nous doutons toujours que la Région puisse tirer toutes les leçons de la crise sanitaire actuelle et que « le plan campus puisse se réaliser en intégrant une réelle stratégie de

développement durable, social et environnemental » comme le soulignait l'avis du CESER au moment des orientations

Malheureusement la réalité est toute autre.

L'enseignement supérieur et la recherche servent de prétexte à des aménagements ravageurs, comme sur le plateau nord de Caen ou sur le Madrillet, qui s'accompagnent d'artificialisations de sols et d'écosystèmes remarquables, et qui ne favorise que les profits, sans pour autant améliorer les conditions de travail et d'étude.

Enfin, lors de récentes élections dans les Universités de Caen et de Rouen, les personnels se sont prononcés sans aucune équivoque contre la fusion de leurs établissements et pour une autre politique.

On peut espérer qu'ils soient enfin entendus et que toute idée d'établissement expérimental s'opposant à la bonne tenue des missions de service public soit abandonnée.

En revanche, nous partageons le constat du CESER qui note l'évolution de la structure des recettes de fonctionnement de la Région, qui est passée d'une fiscalité directe à une fiscalité indirecte par le biais de la TVA.

Nous tenons cependant à préciser que ce transfert lié aux choix du gouvernement de baisser la CVAE, l'un de ces fameux impôts de production, sur la TVA, cet impôt socialement injuste, ne nous semble pas être la meilleure des solutions.

Pour notre part, nous militons pour une véritable réforme de la fiscalité allant vers plus de justice en faisant baisser les taux de TVA ayant pour incidence la baisse de 20 à 25 milliards de recettes de cet impôt, tout comme d'ailleurs la TICPE dont nous avons par ailleurs, défendu le bon recouvrement.

Bien évidemment nous proposons comme sources de rentrées fiscales nouvelles une forte contribution des marchés de capitaux...

Enfin, nous sommes en plein accord avec les remarques et interrogations du CESER sur le plan de relance de la Région Normandie.

En effet depuis l'annonce de ce « plan de relance » la CGT s'interroge tant sur les garanties de financement de ce plan que sur les mesures et affectations décidées par l'exécutif régional.

Nous nous attendions à une présentation officielle de ce plan devant le CESER, comme le prévoit les textes. Il n'en a rien été et c'est par la presse et les réseaux sociaux que l'information est passée.

Nous avons espéré, sans trop y croire avouons-le, que nos interrogations puissent être levées avec la présentation du projet de budget primitif 2021. Nous aurions pu ainsi voir figurer la traduction financière de ce plan de 515 Milliards d'euros dans ce BP.... il n'en a, hormis quelques petites lignes et une fois de plus, rien été !

Nous en sommes à nous demander si nous ne sommes pas là face à une opération de pure communication qui risque de laisser un goût amer dans la bouche de ceux qui sont véritablement dans le besoin....

Faut-il rappeler que dans le préambule de ce plan il est indiqué : « la relance doit être à la fois économique et sociale, industrielle et durable. Après avoir considéré les besoins d'aujourd'hui et agi sur le court et moyen terme, il est aujourd'hui essentiel d'intégrer les enjeux de demain en jetant les bases d'un autre modèle, plus inclusif, plus conscient des défis environnementaux et énergétiques. »

Nous partageons bien évidemment ce propos liminaire car, pour nous il est indispensable de repenser notre modèle productif cependant, nous insistons également pour que l'argent public soit au service de l'intérêt général.

Or, une fois encore nous constatons que les aides allouées aux entreprises dans ce plan ne sont assorties d'aucune conditionnalité ni contrôle en matières sociales et environnementales.

Par ailleurs, nous notons dans ce plan de relance l'absence d'un engagement de financement pour l'usine papetière Chapelle Darblay, acteur majeur de la filière du recyclage et de l'économie circulaire en Normandie et en France, dont l'utilité industrielle, sociale et environnementale est connue de tous.

Comment expliquer ce choix alors même que, malgré leurs licenciements, les salariés, avec la CGT, continuent de porter plusieurs projets de réindustrialisation, tous réalisables et, prospectent à la recherche de repreneurs potentiels ?

Comment imaginer que la région Normandie puisse laisser tomber un tel outil industriel, emblème normand de l'économie circulaire, alors même que dans toutes ses communications la Région déclare avoir pris en considération « les enjeux nationaux et régionaux liés à la protection de l'environnement, à la transition énergétique et au développement durable... » ?

Alors quand le CESER joue son rôle d'institution vigilante nous ne pouvons qu'exprimer notre satisfaction.

Oui ! C'est à juste raison que l'avis du CESER rappelle que dans les écrits du plan Normandie Relance il est indiqué que « chacune des mesures présentées est par conséquent budgétée financièrement dans le BP 2021 de la collectivité régionale », alors qu'il n'en est rien dans les documents que nous avons eu à étudier.

Oui ! Le CESER a totalement raison de vouloir disposer d'une présentation, dans le cadre d'un budget annexe, des budgets primitifs et de clôture des satellites que sont : l'Agence de Développement de la Normandie, l'Agence Normandie Attractivité, l'Agence de l'Orient, le GIP Seine Aval, le GIP Agence Normande de la Biodiversité et du Développement Durable... Etc.

Pour l'ensemble de ces raisons, le groupe CGT votera Pour cet avis.

Déclaration de M. Pascal FEREY

Au titre de la Chambre régionale d'agriculture de Normandie

En attente